

A Monsieur Jean Baptiste Deauvais, Marguillier de
la paroisse St. Martin des Attakapas.

Monsieur,

Je vous prie de considérer de concert avec vos Honorables membres
de la Congrégation de l'église de St. Martin, vos collègues, mes justes
réclamations.

Depuis la fondation de cette Eglise (Catholique Apostolique &
Romaine) dans le Comté des Attakapas. J'ai toujours été
appelé à par les différents Ecclésiastiques qui l'ont desservi,
comme chantre de l'Eglise, ce que j'ai toujours fait.

lors du Révérend Curé Barrière, la fabrique m'auroit 60-
piastres par an pour chanter. J'ai servi la paroisse en qualité
de Marguillier, j'ai toujours chanté à la Messe, aux enterremens,
aux divers Services des Morts. &c. &c. Dans un temps où j'ai
rendu mes comptes, l'Eglise étant trop pauvre, j'ai abandonné
mes droits de \$60 pour un Can. qui m'était alloué gratis -
J'ai toujours été appelé par le Révérend Curé Gabriel Jabez
pour chanter à tous les offices. Encouragé par la promesse
d'un indemnité de l'équivalent d'un Can. ou 20 piastres par
an. Si j'ai toujours rempli en toutes occasions, cette charge,
Messieurs, C'est à votre connaissance, que je l'ai fait. Je laisse
à votre Equité de juger si la compensation que je réclame
de \$20 par an, est trop forte; Comme chantre de

10
Eglise.

Je vous prie Messieurs, d'être favorable à ma
Demande; Et faire droit.

Le 15. Mars. 1826.

Jean Baptiste Bousard
Vénir